

COMMUNE DE SAINT DYE SUR LOIRE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le neuf décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-DYE-SUR-LOIRE, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Didier HEITZ, maire.

Date de la convocation : 2 décembre 2021

Etaient présents :

Didier HEITZ, Mireille BIZERAY, Marie DUBOISSET, Aldina LOPES, Séverine PIN, Jean-Marie MICELI, Sylvie PITOIS (départ à 20h45), Jérôme ROUX, Dominique LABEDAN, Florence CASSETTA, Norbert TROCMÉ

Absents excusés : Stéphanie DUQUENET (procuration à Mireille Bizeray), Arnaud HUART, Cédrik ROUSSEAU, Patrice PETIT

Secrétaire de séance : Florence CASSETTA

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3 –RENOVATION DU GITE COMMUNAL

Le maire propose au conseil municipal de rénover le gite communal en réhabilitant les deux salles de bain et la cuisine. Le montant total des travaux s'élève à 23 224.28 € TTC se décomposant de la façon suivante :

- ✚ Cuisine : entreprise Gentils : 3 624.06 €TTC
- ✚ Salle de bain du rez-de-chaussée : entreprise Neveu : 14 147.65 €TTC
- ✚ Salle de bain de l'étage : entreprise Neveu : 5 452.57 €TTC

Une subvention du conseil départemental, au titre de la dotation de solidarité rurale, pourrait être accordée, au titre de l'année 2022. Ces travaux pourraient débiter au début du mois de mars 2022.

Néanmoins, pour pouvoir démarrer les travaux avant le vote du budget 2022, il y aurait lieu d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

<u>ARTICLE</u>	<u>PROG</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
020		Dépenses imprévues	- 4 225.00	
2041582		Subventions d'équipement aux organismes publics	- 19 000.00	
2132	1001	Immeuble de rapport	23 225.00	
TOTAL			0	

Le conseil municipal entérine la proposition du maire et adopte la décision budgétaire modificative mentionnée ci-dessus.

REVISION DES TARIFS DU GITE COMMUNAL

Dans le cadre de la location du gite communal, le maire propose de revoir la tarification en raison des travaux de rénovation des deux salles de bain et de la cuisine qui auront lieu durant l'hiver. Aussi propose-t-il la tarification suivante :

	De mai à septembre Et durant toutes les vacances scolaires	D'octobre à avril Hors vacances scolaires
Tarif à la nuitée	150 €	120 €

S'agissant des personnes résidant à Saint-Dyé-sur-Loire, le maire propose d'appliquer une remise de 25% sur le prix de la location.

La priorité sera donnée aux touristes et aux séjours de 7 nuitées minimum durant les vacances scolaires, le reste du temps, le séjour devra être d'au moins deux nuitées.

- Un forfait ménage de 80 euros sera systématiquement imposé pour toutes les locations,
- S'agissant du dépôt de garantie, il s'élèvera à 500 €.
- le linge de lit sera proposé à raison de 10 euros par lit et le linge de toilette à raison de 4 € par personne,

Le conseil municipal entérine la proposition du maire et décide de son application au 3 janvier 2022.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4 – REHAUSSEMENT DE LA PORTE DE L'ATELIER DES SERVICES TECHNIQUES

Pour une question de praticité, le conseil municipal décide de rehausser la porte de l'atelier des services techniques. Le montant du devis établi par l'entreprise Soupiron s'élève à 4 248 €TTC auquel il faut ajouter le remplacement de la porte dont le coût n'est pas encore connu.

A ce titre, le conseil municipal adopte la décision budgétaire modificative suivante :

<u>ARTICLE</u>	<u>PROGRAMME</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
2138	1025	Travaux	- 5 000.00	
21578	1006	Matériel de voirie	- 5 000.00	
21318	1001	Travaux	10 000.00	
TOTAL			0	

MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION SOCIALE A LA CANTINE SCOLAIRE

La crise sanitaire a généré d'importantes conséquences sur les personnes en situation de précarité et l'Etat a souhaité faire preuve de solidarité en faveur des familles les plus modestes.

A ce titre, il propose aux collectivités de mettre en place une tarification sociale à la cantine scolaire et en contrepartie, une aide financière sera allouée aux communes.

Après débat, par 7 voix Pour et 5 abstentions, le conseil municipal décide de mettre en place une nouvelle grille tarifaire sociale, à compter du 3 janvier 2022, en prenant en compte les modalités imposées par l'Etat, à savoir : la grille tarifaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs, basés sur les quotients familiaux, avec au moins un tarif inférieur à 1 €.

Ainsi, le conseil municipal arrête les tarifs suivants :

Tranche	Quotient familial	Prix du repas
T1	De 0 à 799	1 €
T2	De 800 à 1399	3.70 € (tarif actuel)
T3	1400 et +	4 €

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET SUITE A AVANCEMENT DE GRADE

Le maire rappelle la création, par délibération du 22 juin 2021, du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet, à compter du 2 septembre 2021 en vue de promouvoir un agent, au titre d'un avancement de grade. Aussi, après avis favorable du comité technique en date du 21 septembre 2021, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'adjoint technique.

FACTURATION DE LA CAPTURE DES ANIMAUX ERRANTS SUR LA COMMUNE

Le maire informe le conseil municipal qu'en l'absence de chenil sur la commune, une convention a été signée avec la SPA de Sassay pour la récupération des chiens et chats errants. Toutefois, le maire souligne que la capture de ces animaux entraîne des frais de personnel et de transport. Aussi, afin d'inciter les propriétaires à être plus vigilants sur leur mode de garde, propose-t-il d'appliquer des tarifs forfaitaires de ramassage et de transport des animaux à la SPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix Pour et une voix Contre, approuve la proposition du maire et décide d'appliquer les forfaits suivants à compter du 15 décembre 2021 :

- Forfait capture : 60 €
- Forfait capture avec vétérinaire : 150 €
- Forfait transport à la SPA : 70 €
- Remboursement de la totalité des frais vétérinaires éventuellement engagés par la commune.

GRAND CHAMBORD – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D’EAU ET D’ASSAINISSEMENT (RPOS)– EXERCICE 2020

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes du Grand Chambord de présenter, pour l'exercice 2020 , un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement. Les membres du conseil communautaire ont approuvé ce rapport lors de la séance du 22 novembre 2021. Par la suite, il doit en être donné lecture aux conseils municipaux de chaque commune membre.

Le conseil municipal prend acte du présent rapport.

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE (SMAEP) DE SAINT DYE SUR LOIRE – RPOS – EXERCICE 2020

Le Maire présente le rapport annuel, de l'exercice 2020, sur le prix et la qualité du service public d'eau, du syndicat mixte d'Adduction d'Eau Potable de Saint Dyé sur Loire. Les membres du comité syndical ont approuvé ce rapport lors de la séance du 16 novembre 2021. Par la suite, il doit en être donné lecture aux conseils municipaux de chaque commune membre ainsi qu'à la communauté de communes du Grand Chambord.

Le conseil municipal prend acte du présent rapport.

PROJET DE DEPLACEMENT DE L'ARRET DE CAR POUR LES COLLEGIENS – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 5

Après rencontre avec le correspondant « Transport » du conseil régional, pour des questions de sécurité, le maire informe le conseil municipal qu'il est fort probable que l'arrêt de bus du centre bourg soit déplacé, uniquement pour les collégiens, chemin de la Couture, à la hauteur du groupe scolaire. Néanmoins, avant tout changement, il y a lieu de demander l'accord du transporteur Simplon. Cette modification pourrait intervenir au cours du mois de janvier prochain et si tel est le cas, les aménagements seront à la charge de la commune.

En cas de déplacement, le conseil régional enverra un sms aux familles et l'information sera également donnée via panneau pocket.

En cas d'accord du transporteur, il y aura lieu d'éclairer le chemin qui longe le groupe scolaire. La dépense pourrait être de l'ordre de 4 600 €. Aussi, au regard des crédits disponibles sur le programme voirie, le maire propose l'adoption de la DM n° 5 suivante :

<u>ARTICLE</u>	<u>PROGRAMME</u>	<u>LIBELLE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
020		Dépenses imprévues	- 4 600.00	
21538	1006	Eclairage public	4 600.00	
TOTAL			0	

Le conseil municipal approuve cette décision et adopte la décision budgétaire modificative n°5.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°6 - REFECTION D'UNE PARTIE DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DE L'EGLISE –

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide de procéder à la réfection partielle de l'installation électrique dans la nef de l'église. Pour ce faire, il adopte la DM n° 6 suivante :

ARTICLE	PROGRAMME	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
020		Dépenses imprévues	- 1 200.00	
21318	1002	Travaux Eglise	1 200.00	
TOTAL			0	

QUESTIONS DIVERSES

- Désignation d'un élu référent sécurité routière
Parmi les acteurs de la sécurité routière, les communes occupent une place majeure en réalisant notamment des aménagements de voirie pertinents. Aussi, à la demande du Préfet de Loir et Cher, le conseil municipal nomme Jean-Marie MICELI en qualité d'interlocuteur privilégié de l'Etat. Au sein d'un réseau structuré, composé de référents élus, les communes pourront ainsi bénéficier de retours d'expériences et de l'appui d'acteurs institutionnels.
- Le maire informe de l'arrivée d'un nouvel agent au service technique, en raison de la mutation de José DE SOUSA. Il s'agit de Fabien LARTIGUE.
- Après débat, le conseil municipal confirme le maintien de la fête nationale le jeudi 14 juillet 2022.
- Espace culturel sur la place de l'Eglise
Les travaux de restauration de la grange, déjà évoqués au cours des précédentes séances du conseil municipal, devraient démarrer au cours du mois de février prochain pour se terminer en juin-juillet.
Une réunion de présentation du projet, auprès des associations communales et des commerçants, aura lieu en début d'année. Une réflexion sera menée par ailleurs, pour déterminer la façon dont le Grand Chambord et la commune introduiront la première exposition du lieu. L'installation en extérieur d'une table monumentale, autour de laquelle différentes manifestations pourraient être organisées, est en cours de réflexion.

En 2022, le thème de l'exposition, organisée par le Grand Chambord, sera le « Paysage » et le maire rappelle que la commune disposera du lieu, d'octobre à mars de chaque année, pour organiser ses propres conférences, expositions, lectures
- Le lancement du groupement de commandes, avec les communes du secteur Ouest du Grand Chambord, pour le balayage des rues, ne s'est pas révélé particulièrement fructueux. Aussi, les communes poursuivent leur contrat relatif au balayage des rues, de façon individualisée.
- Passage du Tour du Loir et cher, du 13 au 17 avril 2022. Il passera à Saint Dyé, le 13 avril. Pour cette organisation, à la demande de l'association, une subvention de 136 € sera versée par la commune.

- Ouverture de la Maison France service à Bracieux

Le maire informe de l'ouverture de la Maison France Service, depuis le 5 novembre dernier, sous couvert de la communauté de communes du Grand Chambord. Deux agents ont été recrutés pour assurer l'accompagnement des personnes qui ne disposent pas d'outil informatique ainsi qu'un conseiller numérique qui pourra se déplacer dans les communes pour ceux qui ne peuvent pas se rendre à Bracieux.

Pour être labellisé France service, des conventions ont été signées avec des partenaires incontournables comme la Poste, la CPAM, la CAF, la MSA, Pôle Emploi, le ministère de la justice, le Trésor Public, la Préfecture, la CARSAT, le Bureau Information Jeunesse et les agents devront faciliter la prise de rendez-vous téléphonique. A terme, des permanences pourraient être assurées à Bracieux par tous ces organismes.

Par ailleurs, seront aménagés sur le site, un espace de formation au numérique destiné à la population et aux agents des communes ainsi qu'un espace de coworking pour notamment les artisans de passage à Bracieux et les jeunes en recherche d'emploi.

- Le maire fait part de la décision du conseil départemental d'interdire, notamment dans la commune, à partir de l'année 2022, le passage des poids lourds de plus de 3.5 tonnes. Cette information doit être néanmoins confirmée par écrit.
- Un élu de Muides souhaite relancer, en juin 2022, « les foulées des bords de Loire » ; des parcours seraient organisés sur Muides et Saint-Dyé. Accord du conseil municipal
- Au regard du contexte sanitaire actuel, les élus décident de ne pas organiser le goûter des aînés.
- Elections présidentielles : les 10 et 24 avril 2022
- Elections législatives : les 12 et 19 juin 2022

Fait à Saint Dyé sur Loire, le 15 décembre 2021

Le Maire

D. HEITZ

